Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 27 juin 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.144

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusés :	-1
Absents :	2

Objet : **Extension du périmètre du SMOYS - Approbation de l'adhésion de la commune d'ETIOLLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Marième GADIO[1], Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Joël GRUERE
Dominique DEVERNOIS	par Fernando PEREIRA
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Marième GADIO
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Fanny KARANI	par Samia CARTIER
Sophiane TERCHOUNE	par Leila SAÏD
Nicolas ALLEOS	par Bachir CHEKINI
Bouchra KHIAR	par Norman CHARLES.

EXCUSÉ Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT
Maryline VIARD.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Joël GRUERE est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

[1] Arrivée à 19 h 08

Direction Juridique
Affaire suivie par : N. RANVIER

Conseil municipal du 27 juin 2023

Délibération n° 23.144

Extension du périmètre du SMOYS - Approbation de l'adhésion de la commune d'ETIOLLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18.161 en date du 19 juin 2018, et ayant pour objet l'approbation des nouveaux statuts du SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz) ;

Vu l'arrêté Inter-préfectoral n°2019-PREF-DRCL-177 en date du 29 mai 2019 portant modification des statuts du SMOYS ;

Vu la délibération n°2023-03 du Comité syndical du SMOYS en date du 16 mars 2023, approuvant l'adhésion de la commune d'ETIOLLES, jointe en annexe ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 juin 2023 ;

Considérant que par arrêté inter-préfectoral n°94-2079 en date du 26 mai 1994, le Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz (SMOYS) a été constitué, et que la commune de Vigneux-sur-Seine a adhéré à ce syndicat ;
Considérant que dans le cadre des Programmations Pluriannuelles de l'Energies, l'Etat a, notamment, fixé un objectif d'implanter un réseau de 100 000 points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public d'ici à 2023 ;
Considérant qu'à travers son Plan de Développement de l'électromobilité, la Région Île-de-France vise l'objectif de porter à 12 000 le nombre de bornes de recharges publiques sur le territoire régional d'ici à 2023 ;
Considérant que le SMOYS poursuit le déploiement de ces IRVE mais en recherchant désormais à ce que l'interopérabilité, la qualité de service proposé et la supervision soient conformes au Label Régional défini à cet effet ;

Considérant qu'à cette fin, les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion de la commune d'ETIOLLES au Syndicat ;

Considérant que l'ensemble de ces éléments a été transmis aux membres du Conseil municipal dans leur dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 34 voix POUR,

2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1 - APPROUVE l'adhésion au SMOYS de la commune d'ETIOLLES pour la compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique

Article 2 - DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes adhésions.

Article 3 - MANDATE Monsieur le Président du SMOYS pour solliciter les différents Préfets de l'ESSONNE, de SEINE ET MARNE, du LOIRET, et du VAL DE MARNE, pour arrêter le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Article 4 - PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine) ainsi qu'à Madame la Maire d'ETIOLLES.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 30/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20230627-23-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage